

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur PIRON pour la SA THOMAS & PIRON (dossier THIBAUX), ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue du Pont des Chevaux (lot 7 du lotissement ARCADES) à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110C/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (pose d'un réservoir gaz enfoui, terrasse de 42,5 m² en limite mitoyenne, usage d'un second ton de brique en parement) – CWATUP article 330, 2°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mardi 16 août au mardi 30 août 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, les lundis de 8.00 à 18.00 heures et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8.00 à 14.30 heures, sans interruption, ou, en dehors de ces heures, sur rendez-vous pris 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme (019/33.99.86).

Des explications techniques seront fournies le mardi 23 août 2016, de 8.00 à 14.30 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 30 août 2016 de 13.30 à 14.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 8 août 2016.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry